

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
23 juin 2022**

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 657/22, relatif aux comptes de l'année 2021, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés

Article 2 de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
23 juin 2022**

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil Communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, relatif au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton) », ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Virginie Pilault « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable du canton) » et de classer ce dernier.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
23 juin 2022**

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2021 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2021.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich